

Corps exclus, visages de l'impunité

Rapport sur la violence contre les personnes LGBT en Colombie 2015

Ce rapport est le résultat d'une alliance entre les organisations Colombia Diversa, Caribe Afirmativo et Santamaría Fundación.

L'objectif de ce rapport est de documenter les principales violations des droits de l'homme envers les personnes LGBT en 2015. Certaines de ces violations sont analysées en tant que violence par préjugé et violence basée sur le genre, afin qu'elles ne soient pas vues comme des faits isolés mais comme des crimes dont les causes sont des préjugés sociaux largement étendus et avant lesquels l'Etat a déjà des obligations concernant les violations des droits de l'homme des personnes LGBT en Colombie.

1. Les homicides des personnes LGBT en 2015: ils augmentent et l'impunité persiste

En 2015 110 personnes LGBT ont été assassinées en Colombie. C'est le plus grand nombre d'homicides enregistré depuis 2012. Les principales victimes d'homicide sont les hommes homosexuels et les personnes trans. Au moins 39% des homicides ont été motivés par les préjugés face à l'orientation sexuelle ou l'identité de genre des victimes.

La violence contre les femmes trans est très haute. Notre enquête informe que les 45% étaient motivés par les préjugés, et que l'âge moyen des victimes était de 28 ans. D'autre part, c'est en 2015 qu'il y a eu le plus grand nombre d'homicides de femmes lesbiennes dont un sur deux était motivé par les préjugés face à leur orientation sexuelle. Les personnes LGBT défenseurs des droits de l'homme ont aussi été victimes de violence et de discrimination. En 2015 le plus grand nombre d'homicides a été enregistré depuis 2008 et au moins la moitié des cas étaient en relation avec leur travail de défenseur.

Compte tenu de ce qui précède, dans la majorité des cas, le Parquet et la Police n'ont pas identifié les responsables. Entre 2012 et 2015, les responsables de seulement 15 homicides de personnes LGBT ont été condamnés. Cela signifie que, sans compter les 98 cas dont nous n'avons aucune information sur l'investigation ou sur le procès, 95% des homicides continuent en toute impunité.

2. Loi sélective: violence policière et criminalisation des personnes LGBT

En 2015 nous avons enregistré 61 actes de violences policières contre les personnes LGBT en Colombie. Au moins 91 personnes LGBT ont été affectées. Les départements qui présentent les plus grands nombres d'actes de violence policière en 2015 sont Bogota avec 14 et Valle del Cauca avec 10 actes.

80% des cas de violence policière ont démontré des dommages corporels et une application sélective de la loi. Au moins 22 actes de violence policière étaient motivés par les préjugés face à l'orientation sexuelle ou l'identité de genre. Parmi ces actes il y a 11 dommages corporels, 1

tentative d'homicide, 1 présumée exécution extrajudiciaire et 7 faits d'application sélective de la loi.

Les actes de violence policière les plus récurrents sont les agressions physiques, qui compromettent la vie et l'intégrité personnelle des victimes. Ces agressions physiques ont principalement eu lieu dans les espaces publics ainsi que dans les bureaux et véhicules de la Police Nationale. Les procédures policières s'appliquent de manière injustifiée, sélective et disproportionnée : le préjugé provoque des exclusions de l'espace public et des contrôles inutiles des personnes LGBT.

Il n'y a pas d'avancées au niveau judiciaire. Plus de la moitié des investigations pour actes de violence policière en 2015 ont été fermées et archivées. Les victimes ont dénoncés 20 actes devant les autorités disciplinaires et judiciaires, alors que 41 n'ont été dénoncé devant aucune institution. Cela signifie que 2 sur 3 actes de violence policière n'ont pas été dénoncé formellement.

3. Vivre en danger : les menaces augmentent où se trouvent des groupes armés

Depuis 2014 les menaces contre les personnes LGBT en Colombie ont augmenté de 50% et ont été récurrentes dans les lieux en présence d'acteurs armés. 47 menaces contre les personnes LGBT ont été enregistrées dans 17 départements. Plus de la moitié de ces faits se présentent dans la région Caraïbe.

Les départements avec le plus grand nombre de menaces sont celles où se trouve une forte présence de groupes en marge de la loi et de bandes criminelles. Dans ce contexte, les personnes LGBT se retrouvent en situation de particulière vulnérabilité car les groupes armés recourent à des tactiques de contrôle social qui reproduisent les préjugés et les stéréotypes négatifs sur cette population.

Les méthodes de menaces contre les personnes LGBT sont diverses. A 15 reprises la méthode utilisée a été les brochures. Les autres 19 menaces ont été perpétrées par le mode d'appels téléphoniques, messages textes, réseaux sociaux, ou visites au logement ou lieu de travail des victimes. L'exemple le plus commun de ces menaces est les brochures dans lesquelles sont signalées les personnes « indésirables » ou « nuisibles » pour la communauté, faisant partie de ce qu'on appelle le « nettoyage social ».

4. Affectations des violences contre les personnes LGBT dans le cadre du conflit armé interne

Elaboré par Caribe Afirmativo

Les menaces, le déplacement forcé et les homicides sont des actes victimisants qui ont d'autant plus affecté les personnes LGBT dans le cadre du conflit armé. 1795 personnes ont reporté différents actes victimisants durant le conflit armé.

Il existe différentes façons de matérialiser les menaces, mais la brochure reste le moyen idéal pour que le message de peur soit efficace. Le déplacement forcé est une des principales conséquences des menaces par les groupes armés contre les personnes LGBT.

Suivants sont les aspects clefs pour identifier les violences contre les personnes LGBT :

1. Choix de la victime: meneurs, présence aux tables de victimes, défenseurs des droits de l'homme ou visibilité de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre les mets en situation de risque et de vulnérabilité face aux groupes armés.
2. Indices de préjugé dans l'exécution des violences: le langage, le mode et la forme de l'acte violent sont motivés par un préjugé.
3. Connexité et systématité des violences : les actes de violence ne sont pas isolés et il existe une connexité et une systématité entre eux.
4. Les zones rurales et les secteurs marginaux des villes en présence de groupes armés se convertissent en espaces de risque majeur pour les personnes LGBT.
5. La majeure partie de la violence est commise par les paramilitaires et les bandes criminelles. Ceci ne veut pas dire que les guérillas n'ont pas commis de violences contre les personnes LGBT.
6. Les mobiles des agresseurs se centrent dans le contrôle social et économique, y compris « l'extermination de l'immoral » et de « l'anormal ».
7. Les femmes lesbiennes et trans souffrent d'une double victimisation à cause de la violence basée sur le genre.

Recommandations

Au Gouvernement National, à l'Institut National de Médecine Légale, au Parquet Général de la Nation, à la Police Nationale, à la Bureau du Défenseur du Peuple, à l'Unité pour l'Attention et la Réparation Intégrale des Victimes et en général aux institutions de l'Etat, il est demandé de prendre des mesures afin de garantir la jouissance effective des droits de l'homme des personnes LGBT, particulièrement le droit de vivre sans violence ni discrimination, garantir l'accès à la justice, à la réparation et à la garantie de non-répétition, sur le chemin vers la construction de la paix, stable et durable.